Envoyé en préfecture le 09/02/2016
Reçu en préfecture le 09/02/2016
Affiché le 10/02/2016
ID : 056-215600784-20160204-2016_15-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Seize, le 04 Février à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Etaient également présents :

J. Daniel, F. Ballester, D. Guillerme, AM Goujon, M. Foidart, F. Téroute, J. Grévès, P. Cormier, F. Hervé, A. Buzaré, L. Monnerie, G. Thiery, D. Renouf, D. Capart, L. Médica, Z. Dano, MC Couf, M.F Guillemot, AM Garangé C. Jourdain, C. Pecchia, V. Robin Cornaud, R. Hénault, M. Le Teuff, M. David, Laure Détrez, PY Le Grognec, Conseillers municipaux

Absents excusés - Procurations :

Patrick Guilbaudeau	«	«	à François Aubertin
Sonia Caroff	«	«	à Pascal Cormier
Jean-Jacques Marteil	«	«	à Jacques Grévès
Pierrick Le Dro	«	«	à Caroline Pecchia

Absente : Marie-Madeleine Prévost

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation : 28 Janvier 2016
Date de l'affichage : 28 Janvier 2016
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 32

2016_15 : Projet de réhabilitation du front de mer dans le cœur de station de Guidel-plages

Rapporteur : G. Thiery

La commune de Guidel a entrepris, de 2012 à 2013, des travaux de requalification des espaces publics de Guidel-plages, notamment par la réalisation d'un projet ambitieux et qualitatif dont la conception avait été confiée au cabinet Forma 6 de Nantes.

Ce projet, qui a bénéficié d'une subvention au titre du Contrat de Pays 2006-2012 pour la requalification des espaces publics du Bas-Pouldu, doit aujourd'hui être achevé en traitant les problématiques suivantes :

- Diagnostic et travaux de remise en état du perré ;
- Mise en œuvre d'une continuité piétonne accessible PMR, du cœur de station vers le port ;

Compte tenu des études spécifiques liées à leur mise en œuvre, la remise en état du perré et la construction d'une continuité piétonne PMR avaient été retirés du premier marché afin de ne pas retarder d'avantage l'aménagement de Guidel-plages puis ils ont été largement réduits par rapport au projet initial de Forma 6.

La mission de maîtrise d'œuvre pour ces travaux a été confiée au BE Artelia de Pontivy.

Envoyé en préfecture le 09/02/2016
Reçu en préfecture le 09/02/2016
Affiché le 10/02/2016
ID : 056-215600784-20160204-2016_15-DE

Il s'agit d'un projet de réhabilitation et de confortement en plusieurs parties :

- Rejointoiement du perré récent 45 ml
- Reconstruction du perré ancien sur 30 ml
- Réparations locales au coup par coup sur 130 ml
- Mise en place d'un cheminement doux adapté aux personnes à mobilité réduite sur la cale et le perré existant, sur environ 75 ml

L'autorité environnementale n'a émis aucune observation se rapportant à ce dossier.

Mais compte tenu de la localisation du projet, en bord de mer, entre les aménagements récents du cœur de station de Guidel-plages et du port de plaisance, et de son emprise globale, le projet a fait l'objet d'une étude d'impact et est donc soumis à enquête publique.

Le Conseil Municipal est invité à valider le projet et la demande de subvention au titre de travaux de défense contre la mer, à autoriser Monsieur le Maire à diligenter l'enquête publique, qui devrait avoir lieu du 27 février au 30 mars 2016 inclus, et à lui donner son accord pour continuer la mission en cours avec le maître d'œuvre en vue de préparer le marché de travaux.

Il est important de ne pas différer ces travaux car la subvention de la Région, dans le cadre du Contrat de Pays 2006-2012, a été plusieurs fois reportée et prendra fin le 15 mars 2017. Tous les travaux devront alors avoir été réalisés avant cette date.

L'estimation du coût de l'opération, incluant la maîtrise d'œuvre, les travaux et les frais annexes, s'élève à 713 088 € TTC (594 240 € HT)

Récapitulatif des subventions attendues :

Description	**Taux**	**Base HT**	**Subventionnement HT**
Subvention Contrat de Pays (Région) **sur le projet global**	20%	594 240 €	118 848 €
Subvention Contrat de Pays (Département) **sur le projet hors perré**	15%	376 597 €	56 490 €
Subvention Travaux de défense contre la mer (Département) **sur le perré**	35%	217 643 €	76 175 €
Solde à la charge de la Commune			*342 727 €*
		TOTAL HT	**594 240 €**
			Soit 713 088 €TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 14 janvier 2016 ;

Envoyé en préfecture le 09/02/2016
Reçu en préfecture le 09/02/2016
Affiché le 10/02/2016
ID : 056-215600784-20160204-2016_15-DE

VU la délibération n°2013-92 du Conseil Municipal en date du 09 juillet 2013 concernant la mission d'accompagnement du projet d'aménagement du secteur front de mer du cœur de station à Guidel-plages ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2013 approuvant l'avenant n°2 à la convention de transfert de gestion du Domaine Public Maritime du 28 janvier 1998, établie entre l'État et la commune de Guidel

VU l'information de l'autorité environnementale relative au projet de réhabilitation du front de mer dans le cœur de station de Guidel-plages, en date du 04 janvier 2016 ;

APPROUVE le projet de réhabilitation du front de mer dans le cœur de station de Guidel-plages (Réparations locales du perré et mise en place d'un cheminement doux adapté aux personnes à mobilité réduite sur le perré existant, depuis le cœur de station vers le port de plaisance) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le financement de la réparation du perré auprès du Conseil Départemental et de tout autre organisme ;

AUTORISE Monsieur le Maire à soumettre ce projet de réhabilitation du front de mer dans le cœur de station de Guidel-plages à enquête publique, selon les dispositions du Code de l'Environnement ;

MANDATE Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

DONNE son accord à Monsieur le Maire pour continuer la mission en cours avec le maître d'œuvre en vue de préparer le marché de travaux.

Adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 08 Février 2016
Le Maire,
François AUBERTIN